



INTERVENTION DE SON EXCELLENCE

MONSIEUR JEAN FRANÇOIS NDONGOU

**MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE
PUBLIQUE, DE L'IMMIGRATION ET DE LA
DECENTRALISATION**

**DEVANT LA QUATRIEME REUNION BIENNALE DES ETATS
SUR LA**

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION SUR LE
COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT
CALIBRE**

* * * * *
- - - - -

New York, le 15 Juin 2010

Vérier à l'audition

BMSA

Monsieur le Président,

Le Gabon, par ma voix, est heureux de prendre part aux travaux de la Quatrième Réunion biennale des Etats consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter du doigté avec lequel vous conduisez nos travaux et vous assurer de la pleine coopération du Gabon à vous aider dans l'accomplissement de votre lourde mission. Nous vous félicitons également de l'aboutissement des consultations que vous avez su mener en vue de l'organisation de la présente rencontre.

Monsieur le Président,

Notre réunion fait suite à la biennale de 2008 au terme de laquelle, nous avons adopté un document contenant d'importantes recommandations articulées autour de quatre thèmes principaux ci-après : Le courtage illicite ; la gestion des stocks et l'élimination des excédents ; l'instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites ; enfin, la coopération, l'assistance et le renforcement des capacités nationales.

En application du Programme d'action des Nations Unies de 2001 et des recommandations de la troisième biennale, le Gouvernement gabonais a pris de nombreuses mesures de confiance visant à créer un environnement national sécurisé et à contrôler la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour ce qui est du **courtage illicite**, le Gabon a mis en place une législation destinée à réguler l'importation, la vente et la détention des armes. Le Ministère de l'Intérieur dont j'ai la charge, et celui des

Eaux et Forêts, ont chacun dans son domaine de compétence, la responsabilité de veiller à l'effectivité de ces mesures.

S'agissant de la **Gestion des stocks et de l'élimination des excédents**, je voudrais indiquer que le Gabon n'a jamais disposé d'excédents de stocks d'armes. Les forces de défense et de sécurité gèrent les stocks existants et suivent régulièrement leur traçabilité.

A cet effet, je voudrais signaler que cette maîtrise des stocks a été facilitée par le fait que le Gabon n'a jamais été le théâtre d'un conflit armé. Cette situation est le résultat de l'exécution de la politique de dialogue et de paix préconisée depuis toujours par le Gouvernement sous la haute direction du Président de la République.

Le Gouvernement a également procédé au renforcement des capacités opérationnelles de ses forces de sécurité et de défense, par la création des services spéciaux d'intervention et de répression.

En ce qui concerne l'**instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères**, auquel Gabon adhère pleinement, il convient d'indiquer que nous avons pris une part active aux négociations ayant abouti à l'adoption en avril 2010 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, de la ***Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.***

Contrairement à l'instrument international, cette convention juridiquement contraignante, répond parfaitement à la fois aux attentes de la sous-région et des Nations Unies sur cette question.

Dans le domaine de l'**assistance et de la coopération internationales**, le Gabon a adhéré au régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique (SACTRA), initié par le Centre

régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) basé à Lomé.

Dans le cadre de la coopération policière intégrée de la sous-région, le Gabon participe aux côtés des autres Etats de la CEMAC, à des opérations conjointes pour combattre la criminalité transfrontalière sous toutes ses formes. Ces opérations organisées par le Comité des Chefs de Police de l'Afrique centrale (CCPAC) sous l'égide de l'OIPC-Interpol, visent à éliminer dans la sous-région, notamment le trafic d'armes, d'êtres humains et de stupéfiants.

C'est précisément pour relayer les efforts déployés par les Etats d'Afrique centrale pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, que le Gabon a organisé pendant sa présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies au mois de Mars 2010, un débat public portant sur l'impact de ce fléau sur la paix et la sécurité dans la sous-région.

Monsieur le Président,

En dépit de notre engagement résolu à combattre ce phénomène, force est de reconnaître que sans une coopération plus forte et plus affirmée, nous ne parviendrons pas à endiguer définitivement cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

Dans cette perspective, l'action de la communauté internationale pourrait s'orienter vers la gestion et la sécurisation des stocks, la réglementation du courtage et l'établissement des registres physiques et électroniques d'armes.

C'est donc grâce à une coopération internationale agissante qui prend en compte à la fois les causes et les conséquences de la prolifération des armes légères et de petit calibre, que nous

arriverons à définir une approche globale pour venir à bout de ce phénomène.

L'aide au développement économique et social des pays affectés par les conflits armés ainsi que le dialogue politique, sont des conditions indispensables au retour d'une paix et d'une stabilité durables dans ces pays.

Je vous remercie